



# VILLE DE VIC SUR AISNE

2, rue Brouillaud – 02290 VIC SUR AISNE

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du jeudi 27 juin 2024

Le Conseil Municipal s’est réuni à la mairie le jeudi 27 juin 2024 à 19 H 30.

**Étaient présents** : Bernard RUELLE – Yveline DELVAL – Claude LEPIGEON – Monique COHEN – Jean-Michel HENIQUE - Laurent PETITOT – Jean-Claude LEMISTRE – Serge BERGER – Armelle LEFEVRE – Jean-Claude VAZEL – Céline DUPONT – Christophe BUKWA

**Absents excusés ayant donné procuration** : Nathalie PERCEPIED donne procuration à Armelle LEFEVRE – Pierre-Louis CARRIER donne procuration à Yveline DELVAL

**Absents** : Marie-Delphine BESSON – Anne-Sophie LOR – Johann RUELLE – Virginie POULET -

Claude LEPIGEON a été élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal actent et approuvent à l’unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2024.

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’une redevance au titre de l’occupation du domaine public communal est à percevoir pour les ouvrages de distribution de gaz pour l’année 2024.

Il est en est de même pour la redevance du concentrateur de télérelève gaz GRDF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe les tarifs de l’accueil périscolaire, mercredis, ALSH, repas et mini-camps de la façon suivante à compter du 02 septembre 2024 :

### PERISCOLAIRE

		RESIDENT VIC		
		QF<400	400<QF<700	QF>700
<b>MATIN</b>	07:30-8:45	0.80 €	1.15 €	1.90 €
<b>APRES MIDI</b>	16:25-17:30	1.00 €	1.45 €	2.40 €
	16:25-18:00	1.20 €	1.90 €	3.10 €
	16:25-18:30	1.50 €	2.30 €	3.70 €

### MERCREDI

		RESIDENT VIC	EXTERIEUR
<b>MATIN</b>	07:30-12:00	3.50 €	4.00 €
<b>APRES MIDI</b>	14:00-18:30	4.00 €	4.50 €
<b>JOURNEE</b>	7:30-18:30	6.60 €	7.60 €

## ALSH

	QF<400	400<QF<700	QF>700	Réduc 3è enfant
Résident VIC	15.50 €	23.00 €	38.00 €	-6.00 €
MONTIGNY	15.50 €	23.00 €	38.00 €	-6.00 €
BERNY	15.50 €	23.00 €	38.00 €	-6.00 €
ST CHRISTOPHE	15.50 €	23.00 €	38.00 €	-6.00 €
EXTERIEURS			53.00 €	47,00 pour le 3è enf

## REPAS

		TEMPS D'ACCUEIL	REPAS	TOTAL
Résident VIC	QF<400	1.30 €	3.90 €	5.20 €
	400<QF<700	1.80 €	3.90 €	5.70 €
	T QF>700	2.10 €	3.90 €	6.00 €
EXTERIEUR		2.60 €	3.90 €	6.50 €

## MINI CAMPS

	QF ≤ 700	QF >700
MINI CAMP AU CENTRE	3.80 €	8.00 €
MINI CAMPS A L'EXTERIEUR	4.40 €	8.40 €

Le Maire propose au conseil municipal de nommer un nouveau régisseur pour encaisser les droits de place du marché, de la fête communale et de la braderie. Un agent technique communal sera désigné pour occuper les fonctions de régisseur.

Monsieur le Maire et Madame Yveline DELVAL, 1<sup>ère</sup> Adjointe, informent le conseil municipal que la réfection et la consolidation du mur des douves de la place de la mairie/du château nécessite de déposer des dossiers de subventions afin de financer les travaux.

Une demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) ainsi qu'une subvention auprès du programme « Leader » seront à déposer.

Monsieur le Maire fait le point sur le personnel communal :

- ✓ Une demande de détachement arrive à son terme au 31 août 2024 d'où le besoin de stagiairiser la personne actuellement sur le poste de direction à l'accueil périscolaire
- ✓ Une demande de disponibilité a été formulée par un agent : le remplacement de celui-ci est à prévoir à l'accueil périscolaire
- ✓ Un contrat à durée déterminée à l'accueil périscolaire d'une durée de 16 heures hebdomadaires est à prolonger à compter du 20/09/2024 pour une durée d'un an
- ✓ La création d'un poste PEC (Parcours emploi compétence) pour une durée d'un an à raison de 20 H 00 hebdomadaires est nécessaire pour renforcer le service du midi à la restauration scolaire. Le poste est à pourvoir à compter du 02 septembre 2024.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire fait le point sur la constitution des bureaux de vote du 30 juin 2024 et 07 juillet 2024.

Monsieur LEPIGEON, Adjoint au Maire, fait le point sur les différentes manifestations à venir :

- Marchés nocturnes : Vendredi 05 juillet et vendredi 02 août 2024
- 13 juillet : Retraite au flambeaux, feu d'artifice suivi d'un bal populaire

La séance est levée à 20 H 50.

Le Maire,  
Bernard RUELLE

